

Mise en page le 18 JUIN 2024

Folio N°:



st-maurice de beynost

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2024-91

**Objet : Permis de  
stationnement provisoire**

**Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,**

**VU** les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L511-1 ;

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-6 ;

**VU** les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;;

**VU** la demande de madame Laure MILLERET Directrice d'ARTEMIS ;

**Considérant** que pour assurer l'organisation de « Arté'plein air » organisé par l'association ARTEMIS, il faille accorder une occupation du domaine public située sur l'espace herbeux entre la rue Lucie Aubrac et la rue Simone de Beauvoir ;

### **ARRÊTE :**

Article 1:

**Bénéficiaire :**

La présente autorisation est accordée à Madame Laure MILLERET, Directrice d'ARTEMIS.  
Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 2 :

**Autorisation :**

Madame Laure MILLERET est autorisée à organiser la fête du jeu :

- Sur l'espace herbeux entre la rue Lucie Aubrac et la rue Simone de Beauvoir ;

Article 3 :

**Durée :**

Le présent permis de stationner est accordé à titre précaire et révocable.  
Il rentre en application le mardi 02 juillet 2024 de 16h00 à 19h00.



Folio N°:

Article 4 :

**Responsabilité :**

Madame Laure MILLERET est civilement responsable de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait ou à l'occasion de l'autorisation.

Mme Laure MILLERET s'engage à respecter les articles 2 et 3 de l'autorisation. A défaut elle sera mise en demeure de s'y conformer et le cas échéant sanctionnée suivant l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 5 :

**Notification :**

Le présent arrêté sera notifié à la pétitionnaire et ampliation sera transmise à :

- Mr le Maire de la Commune ;
- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- Madame Laure MILLERET, Directrice d'ARTEMIS

*Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 30 mai 2024.*



Le Maire,

Pierre GOUBET